ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RER

Question écrite n° 11262

Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme sur les nombreux dysfonctionnements qu'ont a subir les usagers de la ligne C du RER. Cela fait maintenant plusieurs annees que les usagers se plaignent des defaillances dont ils sont victimes (retards, terminus Austerlitz). Les travaux realises au mois d'aout 1993, qui avaient entraine l'interruption de la circulation, devaient permettre une amelioration du service, selon la RATP. Force est de constater qu'il n'en est rien. C'est pourquoi il lui demande de prendre toutes les mesures necessaires pour contraindre la RATP a offrir aux voyageurs le service qu'ils sont en droit d'attendre.

Texte de la réponse

La ligne C du RER exploitee par la SNCF est une ligne particulierement fragile, car affectee par de nombreux handicaps : nombre de voies a quai insuffisant dans les gares parisiennes, existence de fourches, coexistence sur certaines sections de circulations grandes lignes et banlieue notamment. Pour retablir la regularite des circulations, il est necessaire de supprimer les points noirs situes dans Paris intramuros, de rendre les installations electriques plus fiables en posant une catenaire fixe, de multiplier les points d'alimentation en courant electrique et d'installer un systeme de regulation automatique des trains denomme Antares, comparable au systeme Sacem qui fonctionne depuis plusieurs annees sur la ligne A du RER. Une partie de ce programme est d'ores et deja realisee, notamment la pose de deux kilometres de catenaire au cours de l'ete dernier. L'entretien preventif du materiel roulant a ete renforce. Il reste a mener a bien des operations lourdes, telles que la creation d'un terminus a Gennevilliers, le deplacement de la gare Massena, ainsi que la mise en place du dispositif automatique de controle de vitesse. Ces realisations necessitant plusieurs annees, l'amelioration du service rendu aux voyageurs de la ligne C du RER sera progressive et demandera un effort soutenu, notamment financier.

Données clés

Auteur : M. Cathala Laurent
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11262
Rubrique : Transports urbains
Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 695
Réponse publiée le : 30 mai 1994, page 2741